



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 18 octobre 2022

L'armée de l'Air et de l'Espace annonce le renouvellement de l'accord transfrontalier de posture permanente de sûreté aérienne entre la France et la Suisse

Le général de brigade Werner Epper, commandant en second des Forces aériennes suisses, et le général de division aérienne Dominique Tardif, sous-chef activité de l'armée de l'Air et de l'Espace, ont renouvelé ce mardi 18 octobre à Meiringen (Suisse) l'accord de police du ciel entre la Suisse et la France. Datant de 2004, il est le plus ancien traité de ce genre en Europe.

Cet accord bilatéral permet une coopération transfrontalière fluide en matière de sûreté aérienne. Il garantit ainsi une meilleure protection de nos citoyens.

Pierre angulaire de la souveraineté et de la protection, les missions de police du ciel englobent la surveillance de l'espace aérien, l'assistance aux aéronefs en difficulté et s'étendent jusqu'à l'intervention d'avions de combat armés pour faire respecter les règles. Les centres nationaux opérationnels suisse et français en charge des mesures de sûreté aérienne travaillent quotidiennement ensemble. Des exercices sont planifiés régulièrement afin d'entraîner les différents acteurs à la réalisation de missions dans lesquelles les plastrons traversent la frontière.

Lors d'événements importants à proximité de la frontière, les forces aériennes suisses et l'armée de l'Air et de l'Espace travaillent main dans la main pour mettre en place une protection adaptée.



Contacts media :

SIRPA Air et Espace

sirpaae.presse@fct@def.gouv.fr

09 88 68 16 48 - 06 74 12 52 84

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15